Soixante-seizième année. LIBERTÉ ET PATRIE N° 293 — Samedi 11 décembre 1875.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION Ruelle Saint-François et rue Pépinet, 3, LAUSANNE

# Gazette de Lausanne
## ET JOURNAL SUISSE
FONDÉE EN 1799

PRIX D'ABONNEMENT

| | Un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Suisse | 20 | 10 50 | 5 50 |
| Union postale | » 36 | 18 50 | 9 50 |

ANNONCES — HAASENSTEIN & VOGLER, Rue de Bourg, n° 1 au premier. Genève, Neuchâtel, Bâle, Zurich, Saint-Gall, etc

PRIX DES ANNONCES
Pour la Suisse..... 20 centimes la ligne.
Pour l'Etranger..... 25 cent. ou 2 sgs. 7 kr.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchi

## LAUSANNE, 11 DÉCEMBRE

**Les élections du Conseil fédéral.**

L'Assemblée fédérale, siégeant les deux Conseils réunis, a procédé, dans sa séance d'hier, en vertu des pouvoirs que lui confère la Constitution, au renouvellement du Conseil fédéral. Ces élections, toujours importantes et solennelles, présentaient un intérêt tout particulier, puisqu'il s'agissait, pour la première fois depuis 1848 et au lendemain de la révision de la Constitution fédérale, de repourvoir, au sein de l'autorité exécutive supérieure de la Confédération, quatre sièges devenus vacants par les démissions volontaires de leurs titulaires.

La tâche de l'Assemblée fédérale était donc difficile. Elle était appelée, en effet, à remplacer au Conseil fédéral des hommes qui, par leurs talents administratifs, leur longue expérience des affaires et leur profonde connaissance des traditions politiques du pays avaient acquis dans les Conseils supérieurs de la Confédération une influence incontestée. En procédant à cette opération délicate, il importait donc, pour les représentants du peuple suisse, de se placer au dessus des compétitions des partis et de choisir dans chacun de nos groupes politiques des citoyens jouissant de l'estime et de la considération générales. Les compétences du Conseil fédéral ayant été en outre augmentées considérablement par la mise en vigueur de la nouvelle Constitution et sa responsabilité s'étant proportionnellement accrue, il fallait plus que jamais nommer des hommes rompus au maniement des affaires publiques et qui, par leur caractère et leurs capacités, fussent à la hauteur de la grande tâche qui allait leur être confiée.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons pris connaissance des choix excellents qui ont été faits par l'Assemblée fédérale. Après avoir rendu à MM. les conseillers fédéraux démissionnaires Cérésole, Borel, Knüsel et Næf, par un vote solennel, un hommage d'estime et de reconnaissance, l'Assemblée a réélu sans aucune contestation MM. Welti, Schenk et Scherer, seuls membres du Conseil fédéral restant de la précédente législature. Ces trois honorables magistrats ont réuni chacun, comme on pouvait s'y attendre, des majorités considérables. M. Welti a été nommé par 149 voix sur 166 votants, M. Scherer par 137 voix sur 168 votants et M. Schenk par 95 voix sur 165 votants. Si le nom de M. le conseiller fédéral Schenk n'a pas groupé un aussi grand nombre de suffrages que ceux de MM. Welti et Scherer, cela provient du fait que les députés catholiques n'ont pas cru pouvoir voter pour lui, vu son attitude dans les récents débats confessionnels. C'est encore à cette circonstance que doit être attribuée l'élection de M. le landammann Heer à la vice-présidence du Conseil pour laquelle il concourait avec M. Schenk porté par la fraction radicale de l'Assemblée. M. le conseiller fédéral Welti, vice-président actuel, a été élu président de la Confédération pour 1876 à la presque unanimité des votants.

La présidence de notre gouvernement fédéral a ainsi été remise à deux hommes qui déjà en mainte occasion ont donné au pays des preuves éclatantes de leur patriotisme éclairé, de leurs grands talents et de leur ferme volonté de maintenir la Suisse dans la voie du progrès et du vrai libéralisme. Leurs antécédents politiques et administratifs sont trop connus d'ailleurs pour que nous ayons à les rappeler ici. Disons seulement que c'est avec une confiance pleine et entière pour l'avenir que nous voyons MM. Welti et Heer appelés aux hautes fonctions qui viennent de leur être dévolues.

La nomination de MM. Anderwert et Hammer assure au Conseil fédéral le concours de deux hommes éminemment capables qui trouveront au sein de l'autorité exécutive fédérale un champ fécond d'activité. Ils y représenteront deux tendances politiques différentes qui ont chacune un droit égal à être représentées. Également étrangers d'ailleurs aux passions confessionnelles et aux haines sociales que portent les partis extrêmes, ils sauront par l'honorabilité de leur caractère, par leur sagesse et leur modération, justifier la confiance que l'Assemblée fédérale leur a témoignée.

Si nous nous plaçons à un point de vue plus exclusivement vaudois, nous devons remercier l'Assemblée fédérale de ce que dans ses choix elle a conservé à notre canton la place qu'il a occupée jusqu'à présent dans le gouvernement de la Confédération. Nous eussions désiré qu'il n'eût pas été nécessaire de procéder au remplacement de M. le conseiller fédéral Cérésole, mais, dès l'instant que cet honorable magistrat quittait l'arène politique proprement dite pour consacrer ses talents et son activité à une autre œuvre nationale, nous devions désirer que son fauteuil laissé vacant fût occupé par un de nos concitoyens.

C'est à M. l'avocat Ruchonnet qu'est échu cet honneur. Indépendamment de ses titres personnels à la distinction dont il a été l'objet, l'élection de M. Ruchonnet au Conseil fédéral pouvait être considérée comme assurée du moment que les autres candidats vaudois dont les noms avaient été proposés avaient formellement décliné une nomination. Nous apprenons en effet que M. le juge fédéral Roguin avait prié MM. Cérésole et Demiéville de faire en son nom une déclaration dans ce sens et que M. le conseiller national Berdez en a agi de même. C'est donc sans arrière-pensée que nous souhaitons à M. Ruchonnet la bienvenue dans les nouvelles fonctions qu'il est appelé à accepter. Faisant abstraction des divergences politiques qui si souvent nous ont séparés, nous chercherons à ne voir en lui non pas un adversaire politique mais seulement le représentant du canton de Vaud au Conseil fédéral. Notre intention n'est pas de nourrir à son égard les sentiments hostiles qu'une partie de la presse vaudoise n'a cessé de témoigner à son prédécesseur. Nous pensons que dans l'intérêt du pays lui-même et pour faciliter au nouvel élu l'accomplissement de la tâche qui lui incombe, il est nécessaire qu'il se sente appuyé par son propre canton. Nous aimons à croire d'ailleurs que dans sa nouvelle position et faisant partie d'un corps composé comme nous venons de le voir, M. Ruchonnet comprendra que la seule manière d'y exercer l'influence à laquelle il a droit sera de faire abstraction de toute préoccupation d'un ordre secondaire pour ne se laisser guider que par la seule considération du bien général.

La composition du nouveau Conseil fédéral ne conserve à la Suisse romande et italienne qu'un seul des deux fauteuils qu'elle occupait jusqu'à présent. Nous regrettons ce fait, mais nous pensons avec un de nos confrères de la presse genevoise, que la Suisse romande elle-même a peut-être manqué de prévoyance à cet égard.

Peut-être, dit le *Journal de Genève*, aurait-elle dû se laisser guider un peu moins par l'esprit de parti et composer sa députation de manière à faciliter le choix de l'Assemblée. Il y a tels noms qui s'imposent d'eux-mêmes ; il y en a d'autres, au contraire, dont le prestige dû uniquement à certaines circonstances locales, s'éclipse subitement lorsqu'on les sort du milieu qui leur est favorable. Nous craignons un peu qu'il n'en ait été ainsi dans la circonstance présente et qu'en choisissant presque exclusivement ses représentants dans les nuances les plus intransigeantes soit de l'ultramontanisme, soit du radicalisme autoritaire, la Suisse romande ne se soit fermé à elle-même la porte du Conseil fédéral.

Cette exclusion ne sera, nous l'espérons, que temporaire ; dans tous les cas, elle ne doit nous inspirer aucun ressentiment envers nos Confédérés qui n'ont certainement pas cédé à de mesquines préventions, mais qui se sont préoccupés avant tout de l'intérêt de la Suisse, en ayant soin que les plus capables et les plus dignes soient appelés à la plus haute magistrature du pays.

Le Conseil fédéral, tel qu'il a été composé hier, inspirera sans doute au peuple suisse toute la confiance dont cette autorité a besoin pour réaliser la lourde tâche qui lui incombe. Pour ce qui nous concerne, non-seulement il réalise mais il dépasse nos espérances et nous estimons que, dans les conditions qui lui étaient faites, l'Assemblée fédérale n'aurait pas pu remettre le gouvernement du pays entre des mains plus sûres et plus expérimentées.

---

Voici le texte de la lettre par laquelle M. le conseiller fédéral Cérésole a adressé à l'Assemblée fédérale sa démission de membre du Conseil fédéral :

Berne, le 7 décembre 1875.

A l'Assemblée fédérale suisse :

Monsieur le Président,
Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'ayant accepté pour le 1er janvier 1876 les fonctions de directeur de la Compagnie du chemin de fer du Simplon, je résigne entre vos mains le mandat que vous avez bien voulu me conférer pour la seconde fois le 7 décembre 1872, et que je décline toute candidature pour le prochain renouvellement du Conseil fédéral.

En quittant les hautes fonctions que votre confiance m'a appelé à remplir pendant six ans, je vous présente, Monsieur le Président et Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et l'assurance de ma très-haute considération.

(Signé) : P. CERESOLE.

---

### ITALIE

(*Corresp. particulière de la* GAZETTE.)

Rome, 8 décembre 1875.

A. — Le temps vient cette année donner une fois de plus raison aux projets de Garibaldi sur la régularisation du cours du Tibre. Depuis plus de huit jours, la pluie ne cesse pas, et sans qu'il y ait eu de graves sinistres à déplorer, la crue du Tibre a causé d'assez sérieuses inquiétudes. Ce matin le soleil se laisse voir, mais il a beaucoup neigé dans les montagnes.

Garibaldi, que ses projets occupent toujours, a voulu voir lui-même les périls qu'il songe à conjurer. Avant-hier soir, il a fait, en voiture, une inspection des lieux les plus menacés ; puis il s'est fait conduire au sommet du Monte-Mario, pour, de ce point élevé, juger de l'effet général de la crue. L'inondation a également surexcité le zèle du Conseil des travaux publics. Il a poussé l'étude de la rectification du Tibre et le système urbain paraît prévaloir, 19 voix contre 3 se sont montrées favorables à ce principe. Les deux projets des bassins de retenue et des écluses de montagne ont été écartés.

Les poursuites n'épargnent pas les fonctionnaires en Italie. Malgré les conclusions du ministère public, qui portaient qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre le sénateur Satriano, le Sénat a décidé qu'il serait traduit devant ses pairs, réunis en Cour de justice. La noble assemblée a sans doute voulu que cette affaire, où sa dignité est en jeu, fût mise au grand jour, et qu'il ne fût pas dit qu'on avait profité de l'opinion individuelle d'un magistrat, pour mettre la lumière sous le boisseau. Maintenant c'est au tour du député Farina de Gênes, qu'on accuse d'avoir, à l'occasion des dernières élections municipales, trompé la bonne foi du public, en s'attribuant un nombre de voix plus considérable que celui qu'il avait obtenu. Le parquet de Gênes a demandé l'autorisation de le poursuivre.

Toujours à Gênes : un des chefs de la police, M. Calaianni a été condamné par la cour d'assises, pour fraudes et malversations. Enfin à Turin une affaire d'une extrême gravité va encore être portée devant la justice. D'après un grand nombre de journaux, on aurait découvert au siége même de la questure de cette ville (la questure c'est la préfecture de police italienne) une sorte d'association parmi les employés de tout rang, dont la coupable connivence avait pour objet des fraudes considérables dans les concessions ou autorisations qui ressortent à cette administration : ouverture d'auberges, de cabarets, maisons mal famées, etc. Les fonds secrets destinés au service contre les voleurs passaient dans la poche des affiliés. Il en était de même des sommes destinées à la nourriture et à l'habillement des employés de la sûreté publique. On ne sait pas encore depuis quand duraient ces coupables désordres, mais il paraît que le chevalier Bignami, l'ancien questeur, lui-même, y prêtait la main, qu'il prenait la part du lion dans ces profits illicites. Il vient d'être arrêté à Crémone, sa ville natale, où il s'était retiré en quittant la questure de Turin. Ces faits et quelques autres analogues révèlent un incroyable laisser-aller dans la surveillance de nos administrations.

Les inspections, s'il faut en croire l'*Opinione*, se font très mal surtout dans les questures. Le fonctionnaire chargé de les faire redoute souvent, en signalant des fautes, le ressentiment de la rancune de ses supérieurs. On raconte qu'il y a quelque temps, le chef d'une grande administration confiait tous les ans une inspection à celui de ses employés favoris, auquel il voulait ménager une petite indemnité de trois ou quatre mille francs ; or, il advint que cette faveur tomba un jour sur un ambitieux peu délicat, et qui nourrissait secrètement le désir de prendre la place de celui-là même qui l'avait nommé. Dans un des bureaux où il alla faire son inspection, il découvrit certaines irrégularités qui pouvaient gravement compromettre son chef. Il alla tout dire au ministre. Que fit le ministre ? Il envoya le chef lui-même pour contrôler l'inspection de son subordonné. Le contrôle fut naturellement défavorable à celui ci qui fut mis à la retraite, et pourtant les accusations portées contre le chef étaient parfaitement fondées. On comprend que pa-

---

## FEUILLETON

100

## LES COLLETS NOIRS

par FORTUNÉ DU BOISGOBEY

— Quelques jours, Aymeric ! Ah ! ce sera trop tard, s'écria Mme Liardot cédant tout à coup à un entraînement plus fort que sa volonté.

— Trop tard ! quand il dépend de vous seule de différer cet odieux mariage, quand d'un mot vous pouvez me rendre la vie !

— Folle que je suis ! dit amèrement Christiane, Mme de Saint-Clair me dira que vous êtes débarrassé d'une pauvre enfant qui vous gênait ; elle ne me prouvera pas que vous n'avez jamais été coupable.

— Vous interrogerez Thérèse et...

— J'ai interrogé sa mère, monsieur, et je ne sais comment j'ai pu oublier un instant ce qu'elle m'a révélé.

— Que vous a-t-elle dit ?

— Qu'elle avait trouvé dans votre chambre une fleur tombée du corsage de sa fille, de Thérèse que vous avez reçue chez vous une heure après m'avoir dit adieu.

Aymeric allait protester encore, quand le bruit d'une porte qui s'ouvrait lui fit lever les yeux.

M. Liardot s'avançait calme et grave, comme il l'était toujours ; mais, à sa pâleur et au feu qui brillait dans ses yeux, on devinait qu'il était en proie à une émotion profonde. Sévèrement vêtu de noir, il avait plutôt l'air de s'être apprêté pour une cérémonie funèbre que pour un mariage.

Candeilh en l'apercevant sentit la colère lui monter au cœur et il fit un mouvement pour aller à la rencontre de l'homme qui venait lui arracher son bonheur, mais Christiane le devança et il la trouva sur son passage.

— Reprenez cet anneau, monsieur, dit-elle d'une voix brisée par l'émotion.

Et elle lui tendit la bague qu'il avait achetée au Palais Royal, le soir du 1er janvier, cette bague qui semblait destinée à jouer un rôle dans toutes les grandes crises de ses malheureuses amours.

Il voulut la repousser, et puis une bouffée de fierté lui souffla de l'accepter sans mot dire et de la mettre dans sa poche. En ce moment, il aurait consenti à souffrir mille morts pour que ce mari triomphant laissât percer un sourire qui lui donnât le droit de lui infliger une de ces insultes qu'on lave avec du sang. Mais Liardot resta impassible comme la statue du Devoir, prit la main de Christiane et dit simplement :

— Le prêtre nous attend, madame.

Ces mots firent perdre à l'émigré le peu de sang-froid qui lui restait.

— C'est donc pour me convier à cet odieux spectacle que vous m'avez amené ! s'écria-t-il en tremblant de colère. J'aurais dû m'y attendre, car je savais que vous avez l'habitude des guet-apens.

— Monsieur, dit le chef des *Collets noirs*, je ne croyais pas être obligé de vous répéter les motifs qui m'ont décidé à vous loger chez moi. L'intérêt de notre cause exige que vous ne quittiez pas cet hôtel jusqu'au moment où il faudra payer de votre personne, mais ce moment est prochain. Voici la lettre que vous remettrez demain à l'adjudant-général Rumel. Si, comme je n'en doute pas, vous parvenez à le décider, ses troupes peuvent marcher après-demain, et ce jour-là vous quitterez ma maison pour n'y plus rentrer.

— Et vous croyez que je consentirai à y rester cette nuit ! s'écria Candeilh en serrant les poings.

— Vous êtes libre d'en sortir à l'instant même, dit Christiane. Les issues que j'avais fait barricader vous sont ouvertes maintenant, car je vous ai dit tout ce que j'avais à vous dire.

Elle ajouta d'une voix moins assurée :

— Prenez cette lettre, monsieur. Je ne sais pas ce qu'elle contient, mais je sais que vous allez exposer votre vie pour le service du roi et je... oui, je fais des vœux pour que vous réussissiez dans la périlleuse entreprise que vous allez tenter.

— Eh bien ! soit ! cria l'émigré en arrachant le pli des mains de Liardot. C'est un moyen comme un autre de me faire tuer.

Et il se précipita comme un furieux hors du salon dont la porte, cette fois, céda sans résistance.

Il descendit en courant le grand escalier de l'hôtel et rencontra dans le vestibule un suisse en superbe livrée qui, sans lui adresser la moindre question, lui ouvrit la porte cochère. On aurait dit que M. Liardot avait prévu le dénoûment de la scène préparée pour la confusion de son rival.

Quand l'émigré se retrouva sur le quai, il montra le poing à cette maison où il venait de subir un des plus humiliants supplices qu'on puisse infliger à un homme, et sur-tout à un amoureux. Puis, il retourna s'appuyer sur la borne où, au commencement de cette triste soirée, il s'était reposé avant d'aborder le commis du financier.

L'air froid qui le frappait en face calma un peu sa tête bouillante et il essaya de rassembler ses idées. Ce n'était pas facile, car l'arrêt que la bouche de Mlle de Limeuil avait prononcé retentissait encore à ses oreilles, et tout son être se révoltait à la pensée que ce hideux mariage allait s'accomplir.

— Ainsi, disait-il en grinçant des dents, j'aurai été encore une fois le jouet de cet homme ! Il s'est servi de moi comme d'un pantin dont il tenait les fils, et j'ai été assez sot pour croire à cette mission en Italie, qu'il a inventée pour se donner le loisir de me voler Christiane.

Sur ce point, la colère fait-elle assurément déraisonner le baron de Candeilh, car ce n'était pas la faute de Liardot si Thérèse avait conçu une folle passion pour sa séduisante personne. Mais son esprit bouleversé n'était point en état de réfléchir.

— Et elle ! reprit-il avec une colère croissante ; elle qui prétendait ne vivre que pour moi, elle qui me jurait il n'y a pas un mois, de mourir plutôt que d'être la femme de ce traître ! Croire toutes les calomnies qu'il a forgées contre moi, me condamner sans vouloir m'entendre, me chasser, ce n'était pas assez ; elle a poussé la cruauté jusqu'à se prêter à cette indigne comédie ! Ah ! je la maudis, je...

Tout à coup il se frappa le front et s'écria :

— Si pourtant c'était une scène convenue avec ce Liardot ? Qui sait si elle n'a pas voulu seulement m'effrayer, m'arracher un aveu, peut-être ?

On croit facilement ce qu'on désire, et, si invraisemblable que fût une pareille supposition, Candeilh se sentait assez porté à l'admettre.

Il se disait que la fille du comte de Limeuil ne pouvait pas sacrifier ainsi l'orgueil de sa race au moment où la conspiration des *Collets noirs* était à la veille de réussir.

Quelques jours encore peut-être, et le roi de France rétablit sur le trône de ses pères allait rendre à l'émigré, qui l'avait si vaillamment servi, un rang et une fortune. Et Christiane aurait choisi cette heure suprême, où ses plus chers désirs allaient se réaliser, pour lui préférer un obscur spéculateur que Louis XVIII oserait à peine anoblir !

A force de suivre ces déductions plus passionnées que logiques, Aymeric en vint à regretter d'avoir quitté si tôt la partie, et peu s'en fallut qu'il ne s'en allât heurter à la porte de l'hôtel. Il rêvait déjà d'aller rejeter aux genoux de Christiane ce de la supplier de lui dire la vérité, lorsque des sons étranges vibrèrent à ses oreilles dans le silence de la nuit.

C'était comme un concert lointain dont les chants graves et doux montaient lentement vers le ciel.

Il écouta avec plus d'attention, et il reconnut que ces bruits harmonieux partaient des bâtiments qui s'étendaient sur le quai vers le Pont Royal.

Le vaste domaine acquis par M. Liardot comprenait tout le terrain et toutes les constructions du ci-devant couvent des Théatins. Candeilh se rappela alors que de ce côté s'élevaient encore les voûtes de la chapelle des